

VILLE D'AUBRY-DU-HAINAUT
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le trente et un janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Aubry-du-Hainaut s'est réuni sur convocation du maire du 21 janvier 2019 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Renée STIEVENART, Maire.

Etaient présents : Renée STIEVENART, Raymond ZINGRAFF, Elisabeth DUBOIS, Jean Louis LASSAL, Guy DEUDON, Colette DESZCZ, Maria PACE, Françoise BONNÉ, Jean-Pierre LAUDE, Yves MAILLARD, Olivia DE BRABANT

Etaient excusés : Jérôme DENYS donne procuration à Elisabeth DUBOIS, Pascal KRYSZTOF donne procuration à Françoise BONNÉ, Alina GATIER donne procuration à Renée STIEVENART

Etait absent : Perrine POIRETTE

Françoise BONNÉ est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire fait état des procurations :

- Jérôme DENYS donne procuration à Elisabeth DUBOIS
- Pascal KRYSZTOF donne procuration à Françoise BONNÉ
- Alina GATIER donne procuration à Renée STIEVENART

QUESTION N° 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 Décembre 2018

Monsieur LAUDE souhaite revenir sur la décision modificative.

Madame le Maire répond que cela sera abordé en question diverse.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 18 Décembre 2018 est approuvé à 11 voix pour et 3 voix contre (M LAUDE, M MAILLARD, Mme DE BRABANT)

QUESTION N°2 – Tarif Plan d'Accueil Individualisé (PAI)

Délibération N°FL-31/01/19-1

Tarif Plan d'Accueil Individualisé (PAI)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un enfant va arriver à l'école et ne peut pas prendre les repas du restaurant scolaire. La famille fournira le repas. Il est donc nécessaire de fixer les tarifs pour la mise en place d'un PAI.

Madame le Maire propose de fixer les tarifs suivants :

Tarif PAI						
(Repas préparé par la famille)						
	moins de 14 999€	de 15 000€ à 19 999 €	de 20 000€ à 24 999€	de 25 000€ à 29 999 €	de 30 000€ à 34 999 €	plus de 35 000 €
Aubryisien	1,45 €	1,49 €	1,53 €	1,57 €	1,61 €	1,65 €

Extérieur à Aubry du Hainaut	2,25 €	2,29 €	2,33 €	2,37 €	2,41 €	2,45 €
------------------------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :
-Décide d'adopter les tarifs ci-dessus proposés.

QUESTION N° 3 – Regroupement de la régie de recettes n°405 « Photocopies » et la régie de recettes pour l'encaissement des locations de la salle municipale, le remboursement de la vaisselle cassée, la location des tables et des chaises

Délibération N°FL-31/01/19-2

Regroupement de la régie de recettes n°405 « Photocopies » et la régie de recettes pour l'encaissement des locations de la salle municipale, le remboursement de la vaisselle cassée, la location des tables et des chaises

Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 juillet 1986 instituant une régie de recettes,

Vu l'arrêté municipal du 25 juillet 1986 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des produits de délivrance de photocopies,

Vu la décision du Maire en date du 15 février 2002 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des locations de la salle municipale, le remboursement de la vaisselle cassée, la location des tables et des chaises,

Considérant que la régie de recettes n°405 « Photocopies » représente des recettes d'un faible montant, il est nécessaire de procéder au regroupement de la régie « Photocopies » avec la régie des locations de la salle municipale, le remboursement de la vaisselle cassée, la location des tables et des chaises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

-Accepte de regrouper la régie de recettes n°405 « Photocopies » et la régie de recettes pour l'encaissement des locations de la salle municipale, le remboursement de la vaisselle cassée, la location des tables et des chaises.

QUESTION N° 4 – Consultation sur la demande d'affiliation volontaire de l'Abbaye de Vaucelles au Cdg59

Délibération N°IVP-31/01/19-3

Consultation sur la demande d'affiliation volontaire de l'Abbaye de Vaucelles au Cdg59

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles, sollicite son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Conformément aux dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n°85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au Cdg59 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

-Accepte la demande d'affiliation de la régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

QUESTION N° 5 Informations diverses

- A) Attribution du marché « Entretien, maintenance et réparation de l'éclairage public »
- B) Enquête publique sur la demande présentée par la société GAZONOR en vue d'obtenir l'autorisation d'extension de la concession d'hydrocarbures liquides ou gazeux dite « concession de Désirée »

Monsieur LAUDE souhaite revenir sur la décision modificative.

Aucune questions diverses n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire clôt la séance à 20h05.